



## Conseil municipal de la Ville de Landivisiau

-----  
**Séance publique du 16 décembre 2021**  
-----

### Compte - rendu tenant lieu de procès-verbal

-----

En application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal de la Ville de Landivisiau s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le 16 décembre 2021, à 18 heures 00, sur convocation de Madame Laurence CLAISSE, Maire, en date du 9 décembre 2021.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Ronan LUNVEN, Conseiller municipal, est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel nominal.

**Présents :** : SALIOU Louis, ABAZIOU Nadine, MORRY Yvan, PORTAILLER Christine, MICHEL Jean-Luc, APPRIOU Isabelle, PERVES Daniel, TORRES Sonia, JEZEQUEL Sébastien, KERVELLA Julie, LUNVEN Ronan, BLEAS Karine, BOURGET Frédéric, LE ROUX Delphine, RIVIERE Philippe, DUCLOS Corinne, BALANANT Yvon, BECKING Hélène, DUTERDE Nadia, DELAPORTE Philippe, PHELIPPOT Samuel, ABIVEN Claude, AUFFRET Eliane, ROPERT Benjamin, MARTINEAU Gaëlle, MEUDEC Gilbert, DEWAILLY Nolwenn.

**Absent ayant donné procuration :**

Madame CLAISSE Laurence, Maire, a donné procuration à Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,  
Monsieur BILLON Arnaud, Conseiller municipal, a donné procuration à Madame Nadine ABAZIOU, Adjoint au Maire.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

**Monsieur SALIOU** fait lecture de la liste des délibérations du Conseil municipal du 22 octobre 2021.

**Monsieur SALIOU** dresse la liste des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au Maire (délibération du 3 juillet 2020) depuis le Conseil municipal du 22 octobre 2021.

**La condition de quorum atteinte, la séance est déclarée ouverte.**

#### **COMMISSION « ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL - SECURITE / QUARTIERS - ENVIRONNEMENT - COMMUNICATION – JUMELAGES »**

**Règlement d'attribution des prestations d'action sociale en faveur du personnel de la ville de Landivisiau**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le règlement d'attribution des prestations d'action sociale en faveur du personnel municipal.

**Accord relatif à la mise en place du télétravail au sein des services municipaux – éléments cadres**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cet accord.

**Actualisation de la convention de prestation de service pour la viabilité hivernale des chaussées situées en Z.A.E.**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les termes de la nouvelle convention.

**Aire d'accueil des gens du voyage de Pont-Croix : renouvellement de la convention de délégation de gestion entre la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et la ville de Landivisiau**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention.

**Loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques – ouverture des commerces le dimanche - dérogation à la règle du repos dominical année 2022**

Décision : par 22 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous », 3 voix pour du groupe « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau », 2 voix pour et 2 voix contre du groupe « Ensemble pour Landivisiau », le Conseil municipal approuve la dérogation à la règle du repos dominical sur les dimanches présentés.

**Dispositif Pass Commerce Artisanat – avenant à la convention entre la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (C.C.P.L.) et la ville de Landivisiau**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cet avenant.

**Convention entre la ville de Landivisiau et l'Etablissement Public foncier de Bretagne (E.P.F.) pour l'accès au logiciel de consultation des demandes de valeurs foncières (D.V.F.)**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette convention.

**COMMISSION « FINANCES - TRAVAUX – AGRICULTURE »**

**Budget principal 2021 – décision modificative n° 2**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette décision modificative.

**Créances irrécouvrables – admission en non-valeur et créances éteintes**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les créances éteintes et les produits en non-valeur présentés.

**Budget annexe eau potable – décision modificative n° 2 au titre de l'année 2021**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette décision modificative.

**Budget annexe de l'eau potable – autorisation de dépenses en investissement avant l'adoption du budget prévisionnel 2022**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits présentés.

**Service public de l'assainissement non collectif :**

- **choix du concessionnaire** : Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le choix du concessionnaire SAUR.
- **règlement du service** : Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le règlement de service.

**Avenant n° 1 à la convention du 28 janvier 2015 entre la ville, la SAUR et la société TOTEM France**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cet avenant.

**Modification du tableau de classement des voies communales – année 2020**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le tableau de classement de la voirie communale 2020.

**COMMISSIONS « ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE » ET « EDUCATION - FORMATION »**

**Convention Territoriale Globale (C.T.G.) 2022 – 2025 entre la C.A.F., le Conseil départemental du Finistère, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (C.C.P.L.) et la ville de Landivisiau**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la Convention Territoriale Globale 2022-2025.

**Actualisation des règlements intérieurs relatifs aux activités : accueil collectif de mineurs et garderie périscolaire, loisirs jeunes, théâtre, baby gym, séjour ski, séjour été, C.L.A.S. et restauration scolaire**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'actualisation des règlements intérieurs.

**COMMISSION « ECONOMIE - PROJETS URBAINS – FONCIER »**

**Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune - approbation**

Décision : par 26 voix pour des groupes « *Landivisiau avec vous et pour vous* » et « *Ensemble pour Landivisiau* », 3 voix contre du groupe « *Un esprit d'ouverture pour Landivisiau* », le Conseil municipal approuve la modification n° 1 du P.L.U.

**Cession par la ville à l'établissement public foncier de Bretagne de la parcelle cadastrée section BR n° 37 sise zone du Fromeur**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette cession.

**Cession des parcelles cadastrées section n° BB n° 167, BD n° 383 et BD n° 389**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette cession.

**Dénomination de voie – lotissement « Kervanous » tranche 2 - Néorimmo**

Décision : à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la dénomination des voies : Louison Bobet et Raymond Poulidor.

-----  
*Monsieur SALIOU lève la séance à 19h50*  
-----

Le Maire,  
Laurence CLAISSE



Le secrétaire de séance,  
Ronan LUNVEN

Compte-rendu affiché  
et publié sur le site internet de la Ville ([www.landivisiau.fr](http://www.landivisiau.fr))  
le 17/12/2021

